



**PREFECTURE**

Direction  
des Services du Cabinet

Bureau de la  
représentation de l'État et  
de la communication  
interministérielle

Rodez, le 19 décembre 2019

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle  
Parution au Journal Officiel du 19 décembre 2019**

Le Journal Officiel du 19 décembre 2019 a publié un arrêté du 12 décembre 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue du 23 octobre 2019 sur la *commune de Saint-Affrique*.

Les habitants de cette commune disposent donc d'un délai de 10 jours maximum à compter de la publication du Journal Officiel (19/12/2019) pour présenter ou compléter, si nécessaire, leur déclaration de sinistre auprès de leurs assureurs.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)*

